

**COMPTE RENDU RELATIF A LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNNARIAL D'ELEVATION CAPITAL PARTNERS
EXERCICE 2023**

1. Contexte

Elevation Capital Partners (ci-après « ECP ») met en œuvre une politique d'engagement actionnnarial. Elle est disponible sur le site Internet de la société de gestion.

Cette politique prévoit notamment la diffusion, sur le site Internet d'ECP, d'un compte rendu relatif à son application. Ce document contient a minima :

- ✓ Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés ;
- ✓ Une explication des choix effectués sur les votes les plus importants ;
- ✓ Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote ;
- ✓ L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales.

Le présent document correspond ainsi au compte-rendu pour l'exercice 2023.

2. Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés au cours de l'exercice 2023

Lors de l'exercice 2023, ECP, et plus particulièrement les membres de l'équipe de gestion, ont participé ou se sont faits représenter à l'ensemble des assemblées générales et des conseils de surveillance qui se sont tenus et ont été en mesure d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions détenues à l'actif des fonds et des mandats.

De plus, les directives de vote définies par la société de gestion dans la politique d'engagement actionnnarial ont été suivies et respectées pour l'ensemble des votes exprimés en 2023.

3. Explication des choix effectués sur les votes les plus importants en 2023

La société de gestion a identifié un vote important au cours de l'année 2023.

Le 22 décembre 2023, la société SEMR a fait voter son projet de continuité d'exploitation aux actionnaires.

4. Informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote en 2023

ECP n'a pas eu recours à des conseillers de vote en 2023.

5. L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales en 2023

Comme évoqué dans la partie 2, les votes exprimés par les membres de l'équipe de gestion ont été exercés dans le respect des directives définies dans la politique d'engagement actionnnarial, disponible sur le site Internet de la société de gestion.